IMPULSION

le Bulletin officiel de la commune de **Dison** - n° 12 septembre 2010

- Le **permis** de **location**
- Les **clubs sportifs** de la commune
- Le **permis** d'**urbanisation**

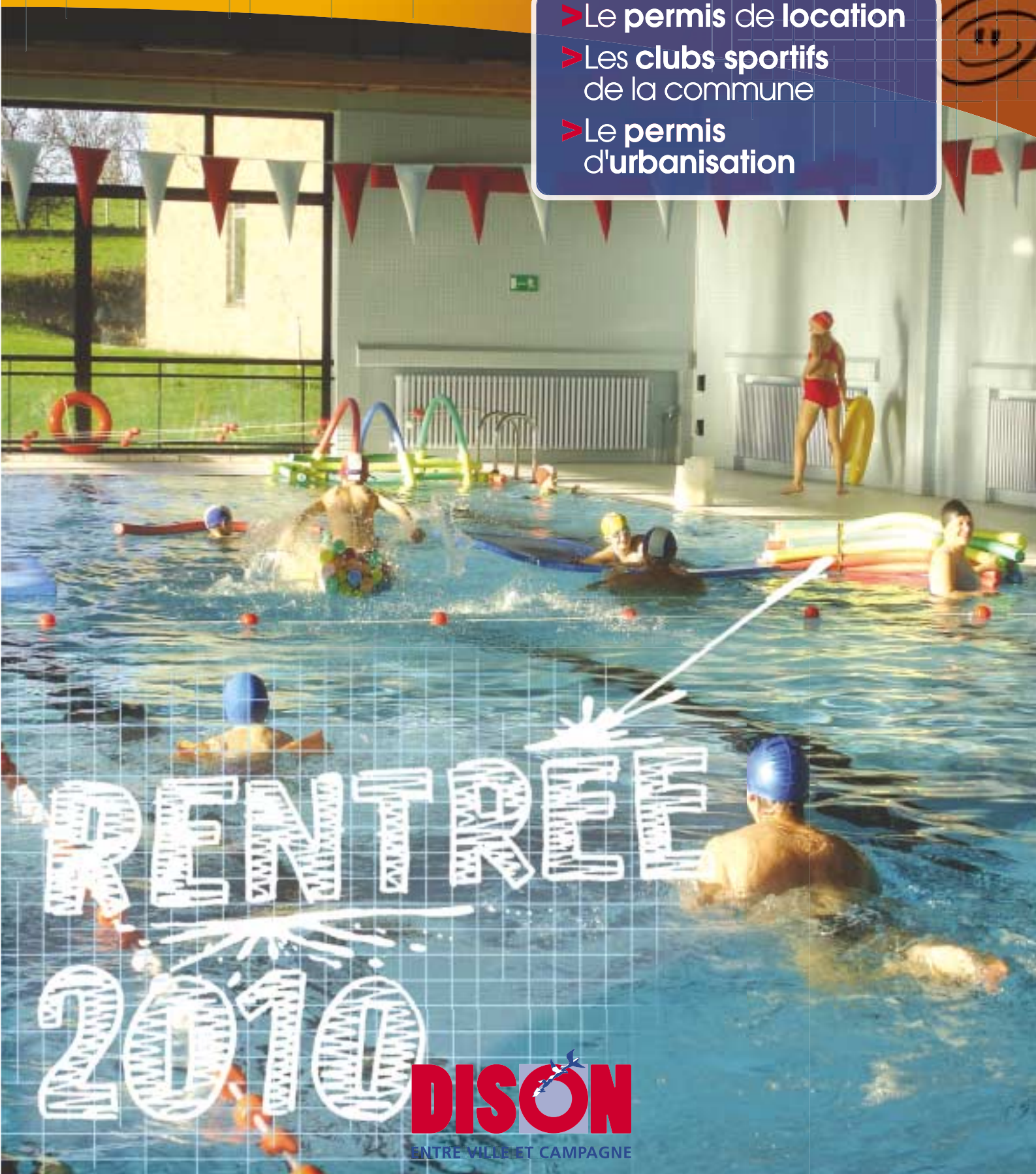

DISON
ENTRE VILLE ET CAMPAGNE

EDITORIAL

***Dison**, une commune qui **travaille sans relâche** pour ses habitants*

Même si la crise économique et financière n'épargne pas plus notre Commune que les autres, les grands travaux de construction nouvelles, de rénovation ou d'aménagement se poursuivent sans désemparer et... sans mettre à mal les finances communales et l'indispensable équilibre budgétaire à respecter scrupuleusement.
L'énumération des principaux grands travaux **actuellement en cours** suffit à montrer l'ampleur du travail qui s'accomplit depuis ces dernières années et qui se poursuit au fil des mois.
C'est d'abord le spectaculaire chantier de la réhabilitation de l'ancien site industriel Interlac au cœur de DISON qui retrouve peu à peu du sang neuf pour un souffle nouveau.

Ce sont ensuite les travaux de construction d'un bâtiment pour les services techniques communaux à l'angle de la place Luc Hommel (+ d'un million d'euros), d'aménagement d'une nouvelle maison des jeunes à côté du pont de l'autoroute, de restauration des toitures, charpentes et façades de l'église Saint Fiacre (près d'un million d'euros), de rénovation et d'égouttage de la première partie de la route de Henri-Chapelle (près d'un million d'euros également), de rénovation urbaine rues Neufmoulin et des Franchimontois (une dizaine de nouveaux logements), de réhabilitation de l'école communale de Husquet, de réaménagement des rues du Paradis, Diesayawe, Tapeu et de Mont (entre l'église et la limite avec THIMISTER) y compris l'égouttage.

Bref, des travaux d'importance aux quatre coins de la Commune en attendant d'autres qui ne vont pas tarder à suivre et qui démontrent le dynamisme constant d'une Commune qui veut aller de l'avant et continuer à se rénover comme à s'embellir.
Mais - et il faut le souligner tout particulièrement - tous ces travaux ne seraient pas possibles sans les subventions de la Région wallonne et de la Communauté française, mais aussi et pour une part toujours croissante, sans les rentrées fiscales des citoyens contributeurs-contribuables.

Que chacune et chacun d'entre eux en soient remerciés ici au nom de toutes et de tous.

Le Bourgmestre | **Yvan Ylieff** | Ancien Ministre

SOMMAIRE

2 Edito du bourgmestre Y.Ylieff

Sommaire

3 Domidis... Réussite confirmée

4-5 Garantir un logement décent ça passe aussi par le permis de location

6-7 Les clubs sportifs de la commune

8-9 Une nouveauté : le permis d'urbanisation

10 Plan de cohésion sociale

11 Demande d'insertion d'une activité/événement à l'agenda communal sur le site internet de Dison

12 Vive la prévention avec les consultations des nourrissons de Dison !

impulsion

le Bulletin officiel de la commune de **Dison** - n°12 septembre 2010

Tirage : 6200 exemplaires
Distribution : toutes boîtes
Coordination : Jean-Paul **MAWET**
Editeur responsable & Rédaction : Administration communale de Dison
Rue Albert 1er, 66
Tél : 087/39 33 40
Fax : 087/34 15 87
www.dison.eu
Mise en page : perspectives

www.dison.eu

Domidis … Réussite confirmée

Créée en août 2009, l'agence de titres-services disonaise DOMIDIS ne cesse de démontrer, mois après mois, sa réussite et sa nécessité.

Installée au cœur de Dison depuis le mois d'avril, Domidis partage ses locaux avec l'Agence de Développement local Entraction et l'Agence locale pour l'Emploi. Outre qu'il a permis de développer des économies d'échelle, ce déménagement assure en outre une complémentarité accrue entre ces deux associations et leurs partenaires extérieurs (MIREV, Asbl La Belle Diversité, …).

Mais, au-delà de ces avantages évidents, laissons parler les chiffres !

La **clientèle** de DOMIDIS est passée entre janvier et juillet 2010 de 87 à 162 bénéficiaires des services d'aide-ménagères organisés par DOMIDIS, soit une progression de plus de 86 %. Il n'est pas inutile de rappeler que, lors de son lancement, les administrateurs de Domidis envisageaient prudemment d'atteindre la centaine de clients … fin 2011.

La conséquence de cette activité en croissance se manifeste essentiellement en termes d'**emplois**. Outre son équipe administrative, Domidis occupait 15 aide-ménagères en janvier : ce nombre a également connu une croissance notable, puisque nous en sommes aujourd'hui à 22 personnes, bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée à mi-temps.

La réussite de Domidis a incité les administrateurs a engager un manager chargé de la coordination générale mais également d'étudier les moyens d'étendre, à moyen terme, les services que Domidis pourrait rendre à ses clients. Aux côtés de Mme Joëlle HAENDLE - chargée de la gestion des clients et des prestataires depuis novembre dernier -, c'est Marie Christine CORNET, auparavant employée à la crèche Les Petits Loups qui occupe cette fonction depuis la moitié du mois d'août.

Souhaitons bonne chance à toute cette équipe !

Je ne voudrais pas terminer cet article sans remercier Mme Muriel VROOMEN qui, depuis sa création, a assuré la gestion administrative de l'Agence locale pour l'emploi de Dison et a également concouru activement à la création de DOMIDIS. Agent de l'ONEm, Mme VROOMEN a obtenu récemment une promotion au sein de cet organisme, qui l'appellera vers d'autres fonctions dès septembre prochain. Nul doute qu'elle y gardera un œil attentif sur l'évolution de l'A.L.E. de Dison et de Domidis.

Véronique Bonni | Echevine de l'enseignement, de la culture, de l'environnement, du logement, de larégie de quartier, de la rénovation urbaine, de la crèche, de la petite enfance, du conseil communal des enfants, des activités parascolaires, de la lecture publique

Garantir un logement décent, ça passe aussi par le ***Permis de Location***

C'est quoi un permis de location ?

C'est une autorisation de louer un petit logement ou un logement collectif. Ce permis a une durée de validité de 5 ans. Les documents de demande de permis sont à remplir par le bailleur et un enquêteur agréé. Ce dernier va attester que le logement répond à différentes conditions.

Pour quel type de logement ?

Deux sortes de logements doivent détenir un permis de location avant toute mise en location :

- tout logement d'une surface habitable plus petite ou égale à 28m². La surface habitable[1] comprend la cuisine, la chambre, le living et ne comprend pas les couloirs, les sdb, les wc, les caves et greniers;
- tout logement composé d'au moins un local commun à un autre logement (ex : sdb commune, wc commun, cuisine commune,...).

A quoi doit répondre le logement pour que le permis soit accepté ?

Le logement :

- doit être en ordre au niveau urbanisme : toute création de logement, subdivision d'immeuble après le 20/08/94 doit détenir un permis d'urbanisme.
- ne doit avoir aucune cause d'insalubrité[2] : quelques exemples pour un logement existant :
  - la luminosité des pièces de vie doit être suffisante (ex : pour 1m² de surface vitrée horizontale, nous pouvons avoir jusque 14m² de surface au sol) ;
  - pas de présence d'humidité ;
  - pas de problème de stabilité ;
  - la ventilation doit être conforme (70 cm² d'aération pour le wc, 140 cm pour la SDB) ;
  - les installations électriques et de gaz ne doivent pas avoir de caractère manifestement dangereux et doivent être accessibles en permanence aux locataires ;
  - avoir l'équipement sanitaire minimum (pour le logement individuel : un wc cloisonné jusqu'au plafond (ou se situer dans une salle de bain cloisonnée), un point d'eau potable sur réceptacle, et une évacuation des eaux usées conforme ;
  - au moins la possibilité de placer un point de chauffage fixe dans une pièce de vie (cheminée, prise adaptée,...) ;
  - la dimension minimum d'un logement existant est de 15m² de surface habitable ;
  - la surface habitable doit être approprié au nombre de personnes qui vivent dans le logement (à partir de 15m² → 1 seul personne, à partir de 28m² → 2 personnes possibles, ...) ;
- doit garantir l'inviolabilité du domicile et le respect de la vie privée : chaque logement doit avoir une boite aux lettres, une sonnette privative et être muni d'une porte fermant à clef ;
- respecter, le cas échéant, les règlements communaux en matière de salubrité et d'incendie.

Qui doit introduire le permis de location ?

C'est au propriétaire ou au gestionnaire du bien à réaliser les démarches pour introduire un permis de location.

Quelles sont les démarches ?

Le service logement de l'Administration peut vous fournir les documents à remplir mais vous devez choisir un enquêteur agréé[3] qui doit visiter votre logement et attester qu'il respecte bien toutes les conditions[4]. Une fois l'attestation de conformité et le rapport de visite complétés, introduisez la demande de permis de location à l'administration communale qui vous délivrera le permis.

Combien çà coûte ?

L'enquêteur agréé vous demandera maximum 139€ par logement individuel et pour le logement collectif : 139€ +28€ par pièce individuelle.

La redevance communale pour l'introduction d'un permis de location est de 25€.

Véronique Bonni | Echevine de l'enseignement, de la culture, de l'environnement, du logement, de larégie de quartier, de la rénovation urbaine, de la crèche, de la petite enfance, du conseil communal des enfants, des activités parascolaires, de la lecture publique

logement

Que se passe-t-il si le logement loué est en défaut de permis de location.

Le bailleur qui est en défaut de permis de location est passible d'amendes administratives de 500 à 12.500€ par logement et par année.

Alors n'attendez pas pour vous mettre en ordre et n'hésitez pas à contacter notre Conseillère en logement, Melle C. Vandenberghe (087 39 33 40, adresse internet logement@dison.be) pour toutes informations complémentaires. Vous pouvez aussi retrouver plusieurs informations et liens utiles sur le site internet : www.dison.be (service logement).

Propriétaires ou locataires, devenez acteurs pour améliorer la qualité de l'habitat au sein de votre commune !

1. Dans le calcul de la surface habitable, toutes les parties du logement dont la hauteur est inférieure à 2m et supérieure à 1m ont une surface habitable réduite de moitié.
2. critères de salubrité définis dans l'Arrêté du Gouvernement wallon 30/08/07.
3. vous pouvez vous rendre sur www.dison.eu/commune/services-communaux/conseiller-logement/le-permis-de-location , vous y trouverez un lien menant à une liste des enquêteurs agréés.
4. cfr à quoi doit répondre le logement pour que le permis soit accepté

Dans le cadre de l'action menée par le W.W.F. (Organisation mondiale de protection de l'environnement), l'Administration communale de Dison a décidé de s'associer au projet de collecte des anciens GSM dénommé :

Aidez la planète grâce à votre ancien GSM

Des études récentes indiquent qu'en Belgique, plus de 30 millions de GSM anciens ou inutilisés traînent dans un tiroir.
Vous ne savez que faire de votre ancien gsm ?
Votre association dispose-t-elle de GSM d'entreprise ?
Ne jetez pas les anciens gsm, mais offrez-les plutôt pour la bonne cause!

En participant à la collecte de GSM, vous aidez des projets du W.W.F. en faveur de l'environnement. Vous confiez votre vieil appareil au W.W.F. et cette organisation en assure la réutilisation ou le recyclage. L'argent obtenu servira à financer des projets dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour chaque GSM réutilisable, le W.W.F. reçoit un montant. Les modèles de GSM plus récents peuvent rapporter davantage. Même les appareils non réutilisables pourront être recyclés et contribuer ainsi au soutien de ces projets.

Comment participer ?

1. Retrouvez votre ou vos vieux GSM ;
2. Enlevez éventuellement la carte SIM ou la carte mémoire ;
3. Apportez le GSM (**avec batterie, sans chargeur**) à l'Administration communale de Dison, rue Albert Ier, 66, 4820 Dison. Une boîte prévue pour accueillir vos anciens GSM est à votre disposition au bureau du secrétariat (bureau n° 12 au 1er étage).

les clubs sportifs

FC Hellas Verviers

Equipe de foot gérée par la communauté Grecque de Verviers
Où : stade de la Solidarité
Rue Ma Campagne - 4820 DISON
Entraînements : mardi et jeudi de 19 à 21h
Compétition : le dimanche après-midi.

Qui : **Constant Koumbounis**
GSM : 0478/58.19.41.
Christophe Matsios
GSM : 0494/84.69.10.
Courriel : matsioschristo@yahoo.fr

Stade Disonais

Club de football affilé à l'URBSFA depuis 2002
Où : stade Communal
Rue du Val Fassotte - 4820 Dison
Quand : horaires selon les catégories

Qui : **Michel Trembloy**
Tél. 02/579.74.84.
Courriel : infos@stade-disonais.be
www.stade-disonais.be

DWST asbl

Le DWST offre trois sections pour la pratique de la natation. L'encadrement est assuré par des moniteurs et entraîneurs disposant d'un diplôme pédagogique.
Où : piscine Communale de Dison
Avenue Jardin école
4820 Dison
Apprentissage et Perfectionnement :
dès 4 ans. Le mardi, le mercredi et le samedi (plusieurs horaires chaque jour)
Compétition :
dès 8 ans approche de la nation sportive.
Le mardi : 16h30-18h00
Le mercredi : 13h30-15h30
Le vendredi : 20h30-22h00
Le samedi : 13h00-14h30
Natation adultes loisirs :
section réservée aux nageurs adultes.
Le vendredi : 20h30-22h00

Qui : **M. Soret**
Tél. : 087/30.01.22
GSM : 0496/533794
Courriel : info@dwst.be
www.dwst.be

RSFC Andrimont

Club de foot catégorie benjamin à équipe première (toutes les catégories sont inscrites en championnat).
Où : stade Communal
Avenue du Centre - 4821 Andrimont
Quand : selon les categories

Qui : Contact jeunes : **Joseph Ducachet**
0479/598131
Contact équipe 1ère : **David Van Aubel**
0496/922203
Courriel : david.vanaubel@belgacom.net

ASBL Cercle Royal de Natation du Mary Andrimont - Dison

Où : Piscine Communale de Dison
Avenue Jardin école - 4820 Dison
Quand :
natation : mardi et Jeudi
Enfants dès 5ans de 18 à 19h
Adultes + perfectionnement : de 19 à 20h
aquafitness : lundi de 18 à 19h
mercredi de 19h à 20h
vendredi de 19h30 à 20h30
> inscription avant les cours

Qui : **Thierry Klein**
104 rue de Rechain, 4820 DISON
Tél : 087/33.33.27
GSM : 0497 /80 23 52
Courriel : thierryklein@skynet.be

Vie Féminine

Cours d'Aquagym pour dames de 25 à 75 ans.
Où : piscine Communale de Dison
Avenue Jardin école - 4820 Dison
Quand : le jeudi, de 20 à 21h

Qui : **Madame Simar**
Tél. : 087 / 31 45 54

Volley Ball Club Dison asbl

Dès l'âge de 8 ans, le VBC Dison vous offre un panel de 9 équipes hommes, dames et jeunes de tous niveaux.
Où : bulle de Dison
Rue du Val Fassotte - 4820 Dison
Quand : selon la catégorie

Qui : **Grégory Lemarcotte**
GSM : 0493/18.59.90
Courriel : vbc-dison@hotmail.com
www.vdcb.be

Dison Karaté Do

Forme, souplesse, équilibre, respect et confiance en soi ... Des entraînements de style shotokan donnés par Alain Zeyen, 4e Dan de karaté.
Où : hall Omnisport d'Andrimont
Rue Pire Pierre, 30bis - 4821 Andrimont
Quand : mercredi ou samedi
selon la catégorie

Qui : **Alain Zeyen**
GSM : 0496/23.95.76
Courriel : alain.zeyen@hotmail.be
www.karatedison.blueline.be

Karaté Andrimont

Un club - Trois sections - Des moniteurs expérimentés
Où : hall Omnisport d'Andrimont
Quand : horaires selon les catégories :
Enfants dès 5 ans-mardis et jeudis 17 à 18h
Enfants dès 8 ans mardis et jeudis 18 à 19h
Juniors & Seniors mardis et jeudis 19 à 20h30 & samedis de 16 à 18h

Qui : Madame **Delhez** :
087/31.42.91
Courriel : karate.andrimont@scarlet.be
www.karateandrimont.be

Castors Diving School

Le club vous propose une formation à la plongée pour les + de 15 ans (brevets PADI) mais aussi plusieurs sections d'aquagym dirigées par un kiné.
Où : piscine Communale de Dison
Avenue Jardin école - 4820 Dison
Quand : **plongée** : le lundi de 20h à 21h.
Baptêmes gratuits les 1ers lundis du mois
aquagym : le lundi de 17h-18h ou 19h-20h;
le mercredi de 20h30-21h30.
Qui :
plongée : **Marcel Maron**, Instructeur
GSM : 0475/79.71.02
Eric Gaillard, Dive Master
GSM : 0476/22.62.79
aquagym : **Dominique Zeller**
Tél. : 087/35.44.34
Gsm : 0485/47.93.72
Marie-Paule Leroy
Tél. : 087/33.94.45
Danielle Marquet
Tél. : 087/31.65.16
GSM : 0494/21.17.42
www.castorsdivingschool.be

de la commune

Domenergym

Aérobic - Abdos fessiers - assouplissements
Où : hall Omnisports d'Andrimont
Rue Pire Pierre, 30bis - 4821 Andrimont
Quand : mercredi 19h-20h

Qui : Dominique Delhaye
Tél : 087/44.73.21
GSM : 0496/92.22.85

Basket Club Dison-Andrimont

Basket pour toutes catégories d'âge
Où : rue Pire Pierre 30 B, 4821 Andrimont
Quand: en fonction des catégories

Qui : Marcel Dardinne, Secrétaire
Tél : 087/33.62.32
GSM : 0492/97.27.39.
Courriel : dardinnemarcel@skynet.be
www.bcdisonandrimont.be

Judo Club Andrimont

Club familial, le Judo Club Andrimont a pour priorité l'amusement dans l'apprentissage de cet art martial.
Où : hall Omnisport d'Andrimont, salle C
Rue Pire Pierre, 30bis - 4821 Andrimont
Quand : horaires en fonction de la catégorie

Qui : Frédéric Vandenhove
GSM : 0472/43.12.87
Mail. : vandenhovef@yahoo.fr
www.judoclubandrimont.be

La recherche du Tao

Les cours sont donnés par Jean-Jacques Hanssen en Tai Chi Chuan style Chen et en Qi Gong.
Où : hall Omnisport d'Andrimont
Rue de Verviers, 308 - 4821 Andrimont
Quand : Qi Gong : mardi : 19 à 20h30
Tai Chi Chuan jeudi 19h-20h30
(Ecole Chen)
Qui : Hanssen Jean-Jacques
Tél. 080/78 61 50
secretariat@larecherchedutao.com
www.larecherchedutao.com

La Royale Thérésienne

Club de gymnastique pour tous - masse et remise en forme
Où : école Ste Marie - St Laurent
Rue Sous le Château, 49A - 4821 And.
Quand : le mercredi pour les enfants de 2 1/2 à 18 ans, de 17h30 à 18h30
dames (18ans et plus) de 20h à 21h
Renseignements et inscriptions au local chaque mercredi ou par téléphone après 18h30.

Qui : Monique Gomze
Tél. : 087/224 187
GSM : 0496/37 70 25
Courriel :fernandez-belen@hotmail.com

SRG « Les Volontaires »

Les catégories : baby gym, psychomotricité, approche gymnique, fillettes, cadettes, danse dame, gymnastique d'entretien pour dames, pupilles, cadets et juniors & adultes. Le club compte également des équipes de compétition féminine et masculine
Où : rue Neuve, 79 - 4820 Dison
Quand : horaires selon catégories

Qui : Patrick Henrotte
Tél. 087/46 37 52
Gsm : 0498/32 34 80

La Royale Nationale De Dison asbl

Société de Gymnastique proposant des sections de psychomotricité, d'aérobic, de gymnastique sportive, de masse ou d'entretien... A partir de 3 ans.
Où : rue de l'Industrie n° 44, à DISON
Quand : horaires selon les catégories, se renseigner auprès du club.

Qui : Jean Lahaye
Tél. : 087/33.67.42
GSM : 0496/92.22.85
Courriel : delhaye.duckers@skynet.be

Etre en yoga asbl

Yoga - Stretching - Sophrologie pour un mieux être global
Où : Centre de Yoga Dison
Rue du Commerce, 21 - 4820 Dison
Quand : yoga : Lu -18h / Ma -19h
Je -18h et 19h45 / Ve - 9h30
stretching : Lundi :19h30
Sur RDV : Sophrologie, Yoga du dos, Techn. respiratoire

Qui : Gaby Picco
Tél. : 087 / 31 15 77

Royal Billard Club disonais asbl

Club de billard carambole, qui offre à ses membres une infrastructure comprenant 6 billards ainsi qu'une école de billard pour grand débutant le samedi matin.
Le coaching est assuré des joueurs confirmés
Où : chalet de Bonvoisin,
Avenue Reine Elisabeth S/N - 4820 Dison
Quand : lundi, mercredi, vendredi et samedi : de 14 à 19h30.
Dimanche : de 10h00 à 13h00.

Qui : Patrick Randaxhe
GSM : 0486/75.62.46
Pierre Peters
GSM : 0497/32.61.01
Tél/fax de la salle : 087/33.18.55
Courriel : secretariat@rbcdisonais.be
www.rbcd.be

Gymnastique Proprio rythmique

Cours de gymnastique en musique développant endurance, coordination, force musculaire et souplesse, dans le respect de soi-même et le bien-être.
Où : hall Omnisports d'Andrimont
Rue Pire Pierre, 30bis - 4821 Andrimont
Quand : mardi et vendredi, 9h15 à 10h15

Qui : Mme **Danielle Winners**
Tél. : 087/31.32.14

La Raquette Disonaise

Plus de 30 ans de promotion du tennis de table et plus de 30 joueurs, nous alignons 5 équipes en championnat.
Où : hall Omnisport Jardin Ecole (la Bulle)
Quand : entraînement le jeudi à 19h30
Rencontres 1 vendredi sur 2 à 20h

Qui : Stéphane Monami
Tél. : 087/31.58.83
GSM : 0474/09.35.83
Courriel : romienmonami@hotmail.com

Cours Yoga d'Andrimont 2010-2011

Le yoga est composé de 12 yogas et de 8 étapes communes. Une ligne de travail peut-être établie en tenant compte de l'état physique - psychique - colonne vertébrale - système cardiaque - circulatoire - du degré de fatigue - des stress - du désir de progresser et de se relâcher complètement.
Où : hall Omnisport d'Andrimont, 1er étage
Rue Pire Pierre, 30bis - 4821 Andrimont
Quand : le mardi, de 18 à 19h

Qui : Monsieur **Joris**
Tél. : 043/58 49 06

Willy Formatin | Echevin des travaux, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, et des marchés publics

Une nouveauté : le ***permis d'urbanisation***

Le texte qui suit constitue un résumé sommaire du fascicule distribué lors des journées d'étude des 8 et 10 juin 2010 organisées par le service «formation» de l'Union des Villes et Communes de Wallonie asbl. Il est également inspiré de la circulaire ministérielle du 3 juin dernier relative au permis d'urbanisation et cosignée par Messieurs les Ministres Demotte et Henry.

Depuis le 1er septembre dernier, le permis de lotir est remplacé par le permis d'urbanisation. Ce changement trouve son origine dans le décret du 30 avril 2009 modifiant le CWATUP (code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine).

Le Gouvernement wallon a adopté les arrêtés d'exécution de ce décret les 30 juin et 28 décembre 2009. L'entrée en vigueur des dispositions règlementaires a été reportée au 1er septembre 2010 de manière à rencontrer les besoins de formations et d'informations formulées par les acteurs de terrain pour appréhender les modifications substantielles qu'implique le nouveau régime du permis d'urbanisation.

Pourquoi un tel changement ?

Le permis de lotir a été l'outil urbanistique privilégié qui a largement participé au développement de l'habitat hors des villes sous une forme de « péri urbanisation » et plus généralement, à l'urbanisation de nos campagnes selon le modèle répandu de l'habitat pavillonnaire et quasi uniforme dans ses dimensions sociales et architecturales et ce sans que l'on puisse parler d'une véritable vision de l'aménagement du territoire.

A trop vouloir offrir des garanties à propos des règles d'urbanisation, ce qui a particulièrement été le cas du permis de lotir, on a maintes fois constaté que dès l'acquisition réalisée, le nouveau propriétaire s'empressait de vouloir s'en écarter en sollicitant dérogations ou modifications en l'absence d'un véritable concept urbanistique.

Le permis d'urbanisation met en avant une démarche de composition urbanistique via les options d'aménagement et architecturales en plus des prescriptions traditionnelles.
Il favorise l'articulation des bâtiments et crée ainsi un espace public cohérent.

Il permet de rencontrer une faiblesse importante du permis de lotir qui dans sa forme actuelle, autorise la juxtaposition de constructions individuelles (le parcellaire étant obtenu par découpage systématique avec un caractère répétitif des dégagements latéraux et un automatisme des reculs sur alignement) dont il n'est pas aisé de mesurer, au point de départ, la valeur d'ensemble ni forcément la cohérence finale au gré des constructions successives.

Le permis d'urbanisation a pour objectif l'urbanisation durable. Aujourd'hui beaucoup d'innovations voient le jour autour des concepts d'architecture solaire, de solaire passif ou de conceptions bioclimatiques. L'architecture a besoin pour se développer de règles d'urbanisme évolutives. Le permis d'urbanisation devrait permettre l'émergence de « quartiers » répondant aux critères de développement durable.

www.dison.eu

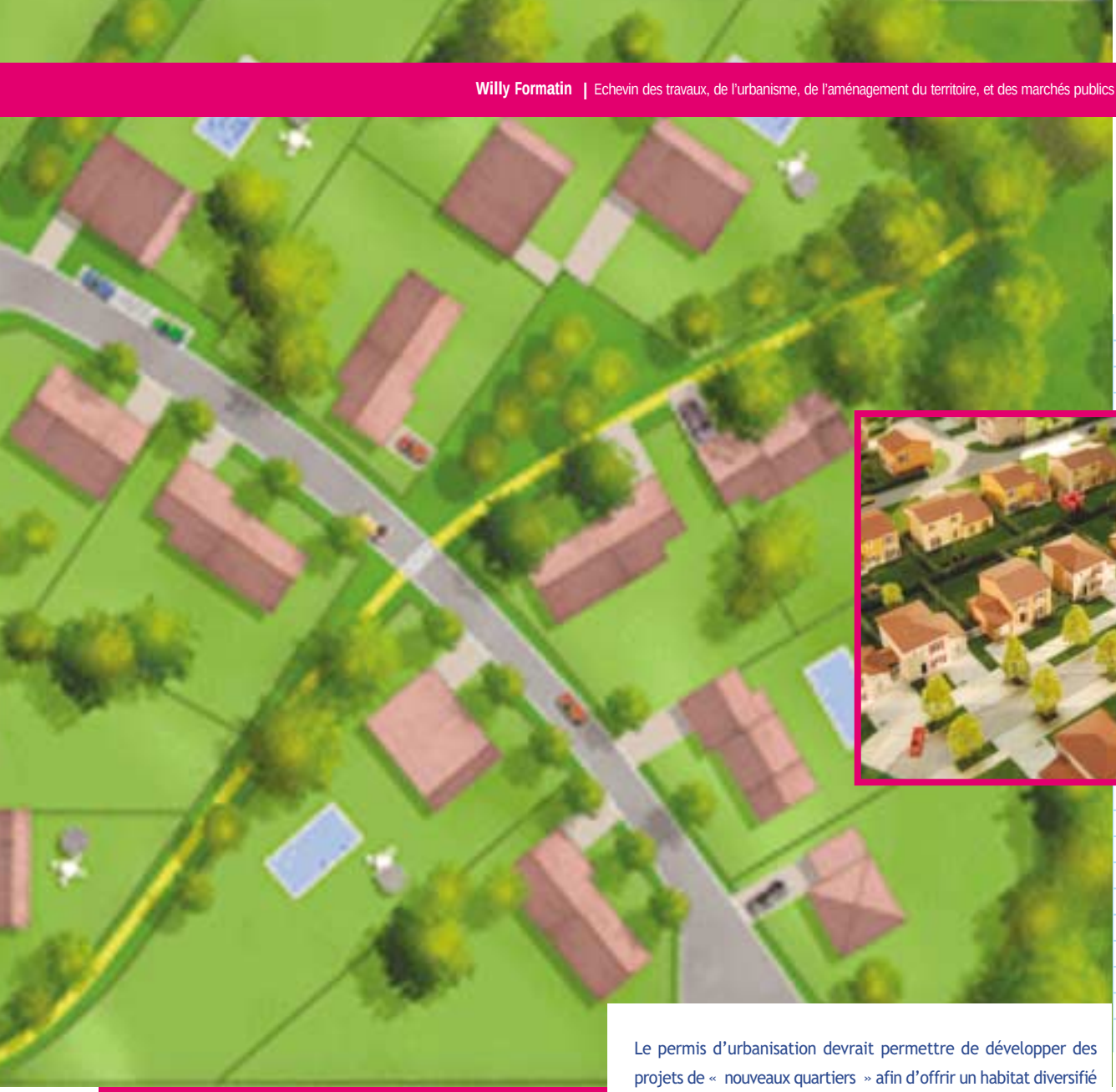

Le permis d'urbanisation se définit à partir de trois aspects à considérer de manière distincte :

- les **options d'aménagement** : elles décrivent en quoi le projet d'urbanisation respecte, s'inspire, renforce ou corrige le contexte dans lequel il s'inscrit ; il n'est pas possible d'y déroger sous peine de changer toute la philosophie du projet ; l'évolution de ces options de base ne peut donc s'envisager que dans le cadre d'une modification du permis d'urbanisation.
- l'option **architecturale d'ensemble** : elle définit l'ambiance urbaine ou architecturale des lieux ; elle doit fournir aux acquéreurs de lots l'expression urbanistique du futur quartier dans lequel ils envisagent de vivre ; cette option peut subir des modifications ; les dérogations éventuelles étant accordées par le fonctionnaire délégué, c'est à dire le directeur de l'urbanisme régional (Liège)
- les **prescriptions régissent les constructions** (bâtiments et abords) quant au gabarit ou à la volumétrie par exemple ; elles peuvent subir des changements ; les dérogations éventuelles étant du ressort du collège communal.

Le permis d'urbanisation devrait permettre de développer des projets de « nouveaux quartiers » afin d'offrir un habitat diversifié propice à une meilleure mixité sociale en répondant aux besoins de l'ensemble des habitants .
Les changements démographiques et sociologiques tels que la taille des ménages, l'augmentation du nombre de familles recomposées, le vieillissement de la population, … doivent nous faire réfléchir à des formes d'habitat évolutives et à une conception des espaces publics adaptés tout en s'appuyant sur les grands principes du développement durable.

Les options d'aménagement évoquées ci-avant devraient permettre non seulement de gérer avec parcimonie les ressources naturelles mais aussi de limiter les incidences et nuisances de l'activité humaine sur l'environnement.

L'urbanisation soustrait de manière irrémédiable des terrains des zones rurales et naturelles avec pour conséquences des modifications au niveau du sol, donc de la faune et de la flore. Certaines mesures permettent d'atténuer ces changements en veillant par exemple au bon équilibre entre les surfaces imperméables (voiries, bâtiments), les surfaces semi-perméables (allées, aires de stationnement) et les surfaces perméables (espaces verts).

Stephan Mullender | Echevin des services État civil / Population / Etrangers / Jeunesse, maison des jeunes, tourisme, fêtes et jumelages

Plan de Cohésion Sociale

Le Plan de Cohésion Sociale a débuté sur Dison en juillet 2009. Il remplace le Plan de Prévention de Proximité. La cohésion sociale s'efforce de promouvoir l'accès aux droits fondamentaux à tous : le droit à un revenu digne, le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale, le droit à un logement décent et à un environnement sain, le droit au travail, le droit à la formation et le droit à l'épanouissement culturel et social.

Dans ce cadre, deux maisons de quartier ont été ouvertes récemment.
La première est située rue de l'Industrie n° 44, 4820 Dison. Les permanences sont : le mardi : de 10h à 12h et le vendredi de 13h30 à 15h30.
La seconde vient d'ouvrir rue de la Limite n° 9, 4821 Andrimont. Les permanences sont : le mardi : de 13h30 à 15h30 et le vendredi : de 10h à 12h

Pendant les vacances d'été, l'équipe du PCS a réalisé diverses activités dans le but de recréer un « esprit de quartier » dans différentes zones de la commune, aider les personnes à sortir de leur isolement et favoriser la mixité culturelle et la solidarité entre voisins.

Les activités réalisées :

« **Quartier Propre** »
Il s'agit d'une journée propreté avec la participation de la Régie de quartier Havre Sac et des écoles communales de Dison. Cette action consiste à impliquer les habitants dans le nettoyage de leur quartier.
Celles-ci ont eu lieu le 04 juin 2010 (Quartier Fonds-de-Loup) et le 11 juin 2010 (Quartier de l'Industrie)

« **Aires de jeux** »
Suite à une demande des habitants du quartier, le projet est né d'un partenariat avec la Police, le CAP, Oxyjeunes, l'ONE et l'Espace Rencontre.
Deux zones ont été ouvertes à partir du 1er juillet 2010 jusqu'au 31 août 2010 : la première dans le centre de Dison, sous le pont de l'autoroute et la seconde rue de la Limite, 4821 Andrimont.

« **Atelier vélo** »
Le 05 juillet 2010, le PCS a mis en place une journée pour remettre en état les vélos des habitants du quartier sur la place Simon Gathoye en collaboration avec l'ONE et un bénévole.

« **Cinéma de quartier** »
Le vendredi 20 août 2010, le PCS a organisé, rue de la Limite n°9, 4821 Andrimont, la projection du film : Le Château Ambulant.
Cette animation a pu se réaliser en partenariat avec la Régie de Quartier Havre Sac.

Dans le courant du mois de septembre un nouveau module fera son apparition dans les Services en Ligne :

*Demande d'**insertion** d'une **activité/évènement** à l'**agenda** communal sur le site internet de Dison.*

Accessible via le site internet communal :
<Pour aller plus vite ...>
<Administration en ligne>
<Services en ligne>
Ou directement via http://dison-citoyen.lescommunes.be

Cela concerne ?

Un évènement ou activité à caractère culturel, sportif, récréatif, ... organisé par

- une association disonaise, se déroulant sur le territoire de la commune ou à l'extérieur.
- une association extérieure à Dison, se déroulant sur le territoire de la commune de Dison ou dont les activités couvrent la commune de Dison.

Comment procéder ?

Comme pour la commande de document en ligne, il faut d'abord s'inscrire sur le site des services en ligne :

<**s'inscrire**> en haut à droite de la page d'accueil du site. L'inscription sera effective dès que vous aurez validé les données et ne doit être effectuée qu'une seule fois.

Par la suite il suffira de vous connecter au site : <**s'identifier**> en haut à droite de la page d'accueil du site.

Ensuite une fois authentifié il suffira de remplir le formulaire disponible à partir de la rubrique <**demande d'insertion d'un évènement**> avec la possibilité de joindre photos et/ou document (1 Mb maximum par fichier).
La demande sera alors envoyée par mail et traitée à l'Administration Communale.

Si la demande est validée elle sera alors publiée à l'agenda du site internet. L'Administration Communale se réserve le droit de refuser l'insertion, le demandeur sera alors averti par e-mail.

Quand ?

Une information sera publiée sur le site internet pour avertir de la date de mise en production de ce module.

e-TIC DISON

CommunesPlone

Vous cherchez une information sur votre Commune : http://www.dison.eu
Pour toutes questions ou suggestions concernant le contenu de notre site internet : info@dison.be

Véronique Bonni | Echevine de l'enseignement, de la culture, de l'environnement, du logement, de larégie de quartier, de la rénovation urbaine, de la crèche, de la petite enfance, du conseil communal des enfants, des activités parascolaires, de la lecture publique

Vive la Prévention avec les ***consultations des nourrissons*** *de Dison !*

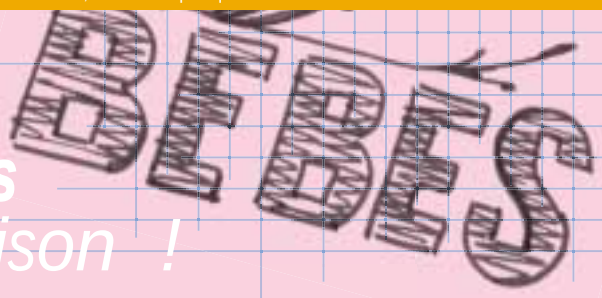

Votre petit bout vient de naître, vous souhaitez le meilleur pour lui !!! les consultations des nourrissons vous accueillent Vous et votre enfant âgé de 0 à 6 ans.

Les consultations, ce sont des lieux chaleureux, ouverts à tous destinés aux enfants de la naissance jusqu'à 6 ans.

Votre enfant pourra être examiné par un médecin pédiatre ou un médecin généraliste recyclé.
Le médecin procédera à une série d'examens selon un calendrier précis établi par l'ONE.
Ceux-ci ont pour but de vérifier si votre enfant se développe bien, entend bien, se nourrit bien ...

Vous pouvez aussi faire vacciner votre enfant à la consultation.

Insistons tout de même sur le fait que le rôle du médecin de la consultation n'est pas de guérir votre enfant mais de prévenir d'un éventuel problème de santé, si c'est le cas, il vous orientera vers votre médecin traitant !

Outre le médecin, le TMS (travailleur médico social) prendra en charge les questions relatives à l'éducation de votre enfant aux soins à lui donner ou même à vos soucis en tant que parents.

Le TMS peut aussi se rendre à domicile dès votre retour de maternité pour discuter avec vous de sujets qui vous préoccupent et répondre à vos questions à propos de votre enfant. Il peut vous aider à remplir des documents administratifs en cas de difficultés.

Pour compléter cette équipe de spécialistes, vous serez accueillis par des bénévoles formés et sensibilisés au monde de la petite enfance. Ces personnes pèseront vos petits bouts, les mesureront et les occuperont dans l'attente de la visite chez le médecin.

Les consultations se sont aussi des animations : coin lecture, coin jeux, massage ...
Dison vous propose deux lieux pour le bien être de vos jeunes enfants

Consultations pour Enfants
Natacha FLANDRE
Rue Albert 1er 89
4820 DISON

Consultations pour Enfants
Caroline PIROTTE
Place Simon Gathoye
4820 DISON (Andrimont)

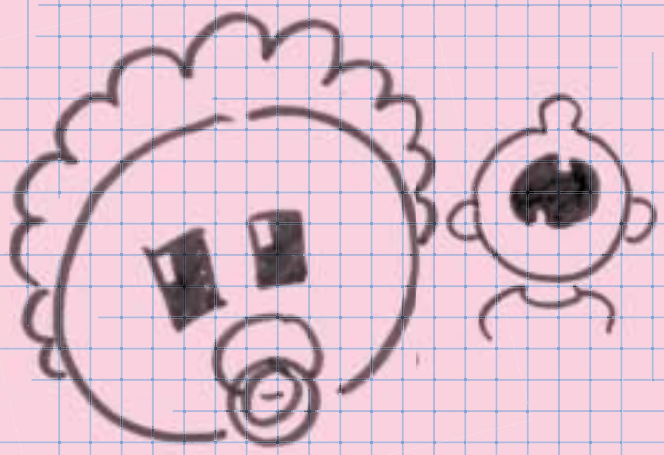

Les **nouvelles économiques** du trimestre

- Août 2010 : ouverture de la librairie L'Attire-lire, rue Albert 1er
- Août 2010 : début des travaux d'aménagement du Point-Chaud sur le site Interlac... Ouverture prévue pour la fin de l'année 2010.